



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N°7 Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Fabien CARD, Anita SAUTIER, Anne DUFOULON, Sylvain POITOUT, Laurent CAPDEVIELLE, Agnès ENGEL, Yann SPINLER.

Absents ayant donné pouvoir :

Nathalie BERLAND donne pouvoir à Sylvain POITOUT.

Jocelyne MANENTI donne pouvoir à Anita SAUTIER.

Cyril HATEM donne pouvoir à Fabien CARD.

Absents excusés :

Hubert LOUIS.

Stéphanie LERONDEAU.

Marjorie RIMBAULT.

Arthur BECKER.

Secrétaire de séance :

Fabien CARD.

Ordre du jour :

1. Demande subvention pour la Voie Romaine.
2. Lancement révision simplifiée du PLU.
3. Ouverture de crédit à hauteur de 25% du montant des investissements 2025 (hors remboursement d'emprunt).
4. Création d'un poste adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

Divers

1. Divers.

1- Demande subvention pour la Voie Romaine.

M. le Maire informe que le budget initial pour les travaux de la Voie Romaine (l'ensemble des trottoirs côté Norgés et les entrées charretières) s'élevait à 250 000 HT avec l'enrobé. Au final, selon le retour des devis, les travaux coûteraient 136 000€ TTC. Avec une demande de subvention à hauteur de 30 000€ auprès du département plus les amendes de police. Le montant maximum attribué pour des travaux de voirie.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :11.

Vote contre :0.

Abstention :0.

2- Lancement révision simplifiée du PLU.

M. le Maire informe que la famille Lespine et Allouis, avaient attaqué le PLU concernant leur terrain afin qu'il soit urbanisable. Ils ont obtenu en partie gain de cause. La décision du tribunal, leur terrain est actuellement classé en A (Agricole), il passera en N (Naturel). De ce fait, M. le Maire informe de la nécessité d'engager une révision simplifiée du PLU pour mettre en exécution la décision du tribunal.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté.

Vote pour :11.

Vote contre :0.

Abstention :0.

3- Ouverture de crédit à hauteur de 25% du montant des investissements 2025 (hors remboursement d'emprunt).

Dans le cadre de l'ouverture du budget 2026, il est possible d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% sur le budget 2025.

Dépenses d'investissement : 516 535 euros.

Quart de crédits : 129 133.75 euros.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :11.

Vote contre :0.

Abstention :0.

4- Création d'un poste adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des conditions requises de l'adjoint administratif principal 2ème classe il convient de supprimer ce poste et créer le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :11.

Vote contre :0.

Abstention :0.

5- Divers.

Le Préfet a signé la création du nouveau syndicat pour la boucle des Maillys. Une réunion officielle est programmée en janvier prochain concernant les points financier et l'avancement de l'étude.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

21h15

Secrétaire de séance
Fabien Card

Le Maire
Denis MAILLER



